

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 24 OCTOBRE 2008: Délibérations

08-75 -	Orientations budgétaires pour l'exercice 2009
08-76 -	Jeunesse et Sports - aide au sport de haut niveau
08-77 -	Vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008 - Décision modificative n°2
08-78 -	Modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP
08-79 -	Exonération de la taxe professionnelle des entreprises et établissements de spectacle cinématographique classés « Art et Essai »
08-80 -	Environnement - Candidature des sites emblématiques du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO
08-81 -	Mesures intéressant le personnel de la Région
08-82 -	Recherche, transfert de technologie et innovation - Dispositifs de cofinancement régional de projets de recherche
08-83 -	Transports ferroviaires - Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau TER de Basse-Normandie
08-84° -	Fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés - Attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2009.....
08-85 -	Lycées - Fixation des tarifs de restauration scolaire des élèves des EPLE
08-86 -	Formations sanitaires et sociales - Application de la gratuité aux élèves redoublants en formation d'aide-soignant - auxiliaire de puériculture
08-87 -	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Région dans le domaine de la formation professionnelle
08-88 -	Développement économique - Conventions de retour de fonds aux conseils généraux dans le cadre du cofinancement des ARE (Avances Régionales à l'Entreprise).....
08-89 -	Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 - Relations publiques - acquisition d'œuvres et objets d'art
08-90 -	Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 - Affaires Juridiques - Assurances.....

08-91 - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 – Mer et Littoral.....

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-75

sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LEFRANC, LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- Mme LUYPAERT,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 20 octobre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir débattu,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-76

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LEFRANC, LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- M. LECOSTEY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- Mme LUYPAERT,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, 1^{ère} Vice-Présidente de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, coopération décentralisée et droits de l'homme », en charge de la politique Jeunesse et sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, en reprenant ponctuellement sa compétence pour statuer sur ces dossiers,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une bourse exceptionnelle aux athlètes sélectionnés aux Jeux Paralympiques de Pékin :

- 5 000 € à Emeric MARTIN, médaillé dans la discipline Tennis de Table,
- 5 000 € à Alain PICHON, médaillé dans la discipline Tennis de Table,
- 1 500 € à Mélanie BARTHE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-77

sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008 : Décision modificative n°2

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2008 voté le 14 février 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2008 voté le 20 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

● **ADOpte**, par 26 voix pour, 16 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT) la Décision Modificative n°2 du Budget de la Région pour l'exercice 2008, par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 12 739 304,52 € en section de fonctionnement (annexe A jointe) et 16 944 837,00 € en section d'investissement (annexe B jointe) ;

● **AUTORISE** le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-78

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, M. GUITTON, MM. LEFRANC, LEVALLOIS, Mme PREVOST, Mmes TOUZOT)

- de réduire, pour l'année 2009, la refaction sur les taux de taxe intérieure de consommation mentionnée au II de l'article 84 de la Loi de Finances rectificative pour 2005, à concurrence de 1,77 €/HL s'agissant de super carburant sans plomb et de 1,15 €/HL s'agissant du gazole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-79

sur l'exonération de la taxe professionnelle des entreprises et établissements de spectacle cinématographique classés « Art et Essai »

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2009, les dispositions de l'article 76 de la loi de Finances pour 2008, modifiant l'article 1464 A 4° du code général des impôts, en passant le seuil d'exonération de 5 000 à 7 500 entrées hebdomadaires ;

- de porter la limite d'exonération à 100 % ;

- de maintenir les autres dispositions d'exonération prévues à l'article 1464 A sur lesquelles la Région s'était prononcée le 28 juin 1991 et le 25 juin 1999 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-80

sur l'environnement : candidature des sites emblématiques du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, personnel, plan, affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'engagement de la Région en faveur d'une candidature des sites emblématiques du Débarquement à une inscription au Patrimoine mondial par l'UNESCO en demandant que la Poche de Chambois soit prise en compte dans l'expertise des sites ;
- d'approuver le projet de charte d'engagement jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la Charte d'engagement précitée,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-81

sur des mesures intéressant le personnel de la Région

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, personnel, plan, affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de transformer 2 postes d'Adjoint administratif 1^{ère} classe en 2 postes de Rédacteur ;
- d'instituer une indemnité différentielle grade/fonction, pour les agents exerçant un métier relevant d'un niveau supérieur à celui du grade qu'ils occupent ;
- de fixer à 30 % le ratio d'avancement de grade applicable au cadre d'emploi d'adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-82

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : dispositifs de
cofinancement régional de projets de recherche**

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la Commission n°2
« Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter :

- les trois dispositifs de cofinancement régional de projet de recherche « Accès aux programmes européens », « Programmes INTERREG » et « Projets nationaux », joints en annexe,
- les deux thématiques « histoire » et « chimie verte » pour les chaires d'excellence pour l'année 2009 ;

- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des membres du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et l'Innovation, à l'occasion de l'installation de ce comité ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour traiter de toutes questions relatives à l'indemnisation de ces mêmes membres du Comité ;

- de compléter la délégation accordée à la Commission Permanente par délibération n°06-14 du 3 avril 2006 pour la mise en œuvre de toute décision relative au dispositif des chaires d'excellence, notamment pour l'adoption des thématiques disciplinaires et l'attribution des subventions afférentes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-83

sur les transports ferroviaires : Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau TER de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Sociale Régional en date du 20 octobre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, port et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau TER de Basse-Normandie, conformément à l'annexe jointe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la mise à jour de ce Schéma ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-84

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- d'adopter la répartition, pour un montant global de 20 341 775 €, des dotations de fonctionnement des établissements publics pour l'exercice 2009, conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°08-85

sur les lycées : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, Enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- d'arrêter, pour l'ensemble des établissements et pour l'année 2008 - 2009, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics, dans la limite d'une augmentation de 2,8 % et conformément à leurs propositions figurant dans l'annexe jointe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter le prix de la restauration des lycées publics pour lesquels une concertation complémentaire est nécessaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°08-86

sur les formations sanitaires et sociales : application de la gratuité aux élèves redoublants en formation aide-soignant – auxiliaire de puériculture

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'étendre le principe de gratuité aux élèves redoublants dans les formations d'aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulancier, sauf avis contraire de l'Institut de formation, pour un seul redoublement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-87

sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Région dans le domaine de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mme HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°6 « Formation tout au long de la vie »,

Vu l'article L 241-11 du Code des juridictions financières,

DONNE ACTE, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat sur la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Région dans le domaine de la Formation Professionnelle.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-88

sur le développement économique : conventions de retour de fonds aux conseils généraux dans le cadre du cofinancement des ARE (Avances Régionales à l'Entreprise)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Réuni le vendredi 24 OCTOBRE 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mme HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les termes des trois conventions à signer respectivement avec les Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ainsi que les deux avenants à la convention financière du 4 avril 2003, joints en annexe ;

- d'affecter sur l'AP « soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8,5 M€ votée en 2008, un dossier « soutien à l'investissement industriel » d'un montant de 2 264 363,50 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget de la Région, au titre du retour de fonds aux Conseils Généraux dans le cadre du cofinancement des ARE, les montants suivants :

- 1 181 942,50 € au Conseil Général du Calvados,
- 639 545,50 € au Conseil Général de la Manche,
- 442 875,50 € au Conseil Général de l'Orne ;

- d'inscrire en recettes un montant de 235 000 € correspondant aux dotations complémentaires des Conseils Généraux, réparties comme suit :

- 68 500 € pour le Conseil Général du Calvados,
- 166 500 € pour le Conseil Général de l'Orne ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les prochaines conventions de retour de fonds qui seront conclues en application de la convention ARE du 3 avril 2003, entre la Région et chacun des trois Départements ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et notamment les conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-89

sur la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 : Relations publiques – acquisition d'oeuvres et objets d'art

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPART,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2008 voté le 14 février 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2008 voté le 20 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 16 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, MM. LEFRANC, LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur l'AP M.O. « Acquisition d'oeuvres et objets d'art », de 45 000 € votée et complétée en 2008 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 903, un dossier « Acquisition d'oeuvres et objets d'art » d'un montant de 39 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-90

sur la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 : Affaires juridiques - assurances

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2008 voté le 14 février 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2008 voté le 20 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 16 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, MM. LEFRANC, LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de désaffecter :

- sur l'AE « Assurances enseignement » de 2 920 000 € votée en 2008, sur le chapitre 932, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant de 670 000 €, pour les agents TOS ;

- d'affecter :

- sur le complément d'AE « Assurances culture » de 5 000 € voté en 2008 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 933, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant équivalent, pour les agents de la direction de l'inventaire général du patrimoine culture,

- sur le complément d'AE « Assurances services généraux » de 510 000 € voté en 2008 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 930, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant équivalent, pour les autres agents du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-91

sur la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 : Mer et littoral

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
- M. DENIAUD,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme LEFRANCOIS,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2008 voté le 14 février 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2008 voté le 20 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 16 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, MM. LEFRANC, LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur l'AP « Ports de Commerce » de 5 425 000 € votée et complétée lors de la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2008, un dossier « Ports Niormands Associés » d'un montant de 575 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémi SUEUR